

faite dans mon rapport. Je devance peut-être mon propre sujet, à ce propos, monsieur le président, mais les membres du Comité se rappelleront peut-être que, à l'alinéa 10, j'ai fait la déclaration suivante:

... l'énumération des fournisseurs et des entrepreneurs recevant \$10,000 et davantage par l'intermédiaire d'un ministère pourrait être éliminée très favorablement dans l'industrie, et, comme il est dit dans votre seignements sur demande spéciale.

C'est-à-dire que si vous voulez avoir quelque chose, vous le demandez, ou bien, comme l'a dit M. Winch, vous inscrivez la question au *Feuilleton*. La lettre dit:

Les renseignements contenus dans les comptes publics à cet égard sont dans le détail de très peu d'utilité. Un fournisseur éventuel ou un soumissionnaire rejeté aiment toujours savoir le prix auquel un contrat embrassant des marchandises auxquelles il s'intéresse a été accordé. On peut obtenir de tels renseignements si on s'adresse au ministère de la Production de défense, mais on ne peut en obtenir d'aucun autre ministère de l'État. Les comptes publics, comme vous le savez très bien, donnent par le menu les noms des fournisseurs, mais non pas la liste des marchandises fournies; les renseignements contenus dans les comptes publics sont donc de très peu d'utilité, si utilité il y a, pour un fournisseur éventuel ou pour un soumissionnaire rejeté.

Si les autres ministères voulaient adopter la ligne de conduite du ministère de la Production de défense, soit fournir des renseignements sur demande à l'égard des contrats adjugés, la pratique serait accueillie très favorablement dans l'industrie, et, comme il est dit dans votre rapport, les renseignements contenus aujourd'hui dans les comptes publics pourraient fort bien être éliminés.

C'était là un à côté intéressant de la question qu'on a posée aujourd'hui sur l'énumération des fournisseurs et sur l'usage qu'on pourrait en faire. Par conséquent, j'exprimerai l'espoir que nous pourrions encore discuter la question au cours de ces réunions, afin d'aboutir, encore une fois, à une expression d'avis unanime.

M. HALES: Pour faire suite à ce que j'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas possible ce matin, mais je me demandais si, à notre prochaine réunion, le ministère des Finances pourrait nous apporter le volume abrégé que nous avons en... en quelle année était-ce, monsieur Taylor? En 1943 à peu près?

M. TAYLOR: Il y a trois ou quatre ans. C'était, je pense, en 1957 ou en 1958.

M. HALES: Veuillez nous apporter ce format réduit, afin que nous puissions le voir, en savoir le prix de revient, etc.; ainsi, nous pourrions comparer ce document à celui qu'on publie aujourd'hui. Je pense que nous pourrions examiner cela.

M. MACDONNELL: Il y aurait de bonnes chances que les gens lisent et utilisent cette version-là, tandis qu'il est peu probable qu'ils lisent celle-ci.

M. TAYLOR: Le document supplémentaire n'était pas un document différent; il n'était que les quatre-vingt-dix premières pages du document ordinaire.

M. HALES: Répondait-il aux besoins de la tribune de la presse et du public en général?

M. TAYLOR: Oui, nous avons reçu des témoignages d'appréciation de diverses sources; de certaines autres sources, nous avons reçu des critiques.

Je puis maintenant, si on me le permet, répondre à la question de M. Hales au sujet du nombre d'exemplaires. Du rapport de cette année, soit le rapport de l'année 1960, on a imprimé 1,981 exemplaires en anglais et 224 exemplaires en français, soit un total de 2,205.